



Info Express

Le bulletin d'information de Burnhaupt-le-Bas

Juin

2023



BIENTOT UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTE AU PLAN D'EAU

Le plan d'eau communal a été creusé lors de la création de l'autoroute dans les années 1970. Cette gravière a été implantée sur une ancienne forêt qui a disparu de notre paysage. Depuis de nombreuses années, plusieurs projets, dont certains très ambitieux et de grande ampleur ont été présentés aux élus successifs, sans jamais aboutir. Depuis de nombreuses années, ce site, apprécié des burnhauptois pour la promenade, connaît une très forte fréquentation aux beaux jours, générant une occupation élevée et éclectique, alors qu'il n'y est pas adapté. En effet, les contraintes de sécurité sont telles pour la commune qu'un arrêté a été pris pour interdire notamment : la baignade, le canotage, la pêche (hors association, voir plus loin), les feux au sol... Son entretien représente une charge pour la municipalité et ses habitants, sans apporter de retours en conséquence (les charges étant trop importantes pour un usage même limité), avec des dépenses substantielles (entretien, ramassage de déchets, réparation de berges et de clôtures, activités illicites...).

Sollicitée par plusieurs porteurs de projets, la commune s'est intéressée de plus près aux installations de panneaux solaires sur l'eau, parce que :

- Le changement climatique est en marche,
- Les besoins en énergie électrique vont continuer de croître,
- La France a besoin de faire évoluer ses ressources en énergie vers l'énergie renouvelable décarbonée,
- La solution de panneaux sur flotteurs, déjà déployée dans plusieurs pays du monde, évite la consommation de terres agricoles,
- Notre plan d'eau est bien orienté et peut recevoir cette technologie.

La municipalité s'est donc rendue dans le sud de la France et en Allemagne pour découvrir de pareilles installations. Constats :

- Les panneaux reposent entre 30 ou 50 cm au-dessus de la surface d'eau,
- Les panneaux sont très discrets, l'impact visuel est faible et ne dénature pas les sites,
- Les systèmes permettent de couvrir d'ombre les surfaces d'eau et donc de réduire son évaporation,
- Il y a très peu de contraintes ou de difficultés d'installation matérielle,
- Il n'y a aucune nuisance sonore,
- Absence de danger pour la faune et la flore puisque les zones d'ombre apportées par les panneaux et le calme engendré par leur exploitation favorisent le développement de la vie aquatique,
- Absence d'impact sur la qualité de l'eau et du milieu.



Après cela, décision a été prise de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'une centrale photovoltaïque flottante, auquel 3 candidats ont répondu. Les critères de choix étaient (entre autres) :

- L'expérience dans le domaine concerné,
- Les données techniques,
- Les éléments financiers,
- L'ouverture du projet à l'investissement participatif (public),
- L'intégration et l'aménagement paysagers du projet.

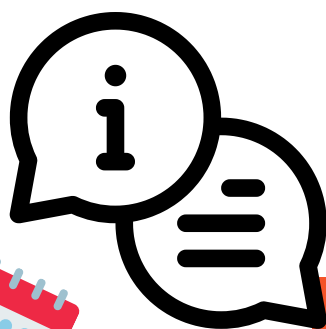
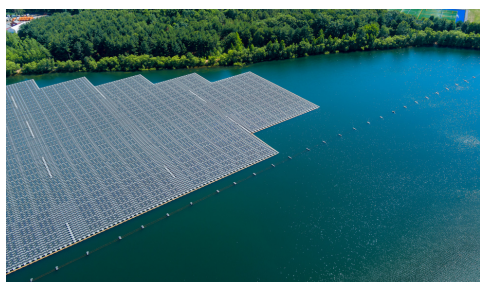
Au terme de l'analyse des candidatures, c'est le groupe Laketricity-Eléments qui a été retenu. Les études complémentaires sont en cours et le permis de construire sera déposé en 2024.

Les élus de Burnhaupt-le-Bas sont fiers d'avoir pu retenir cette candidature notamment :

En raison des volumes de production solaire attendus, avec une valeur cible à ce jour de 18MWc, soit la capacité d'alimenter 4900 foyers en électricité, et d'apporter une contribution à la décarbonation de la production énergétique. Dans un contexte économique difficile où augmentation des charges rime malheureusement avec diminution des recettes, la capacité d'investissement pour Burnhaupt-le-Bas va reprendre des couleurs. En effet, la promesse de bail qui a été signée permettra à terme d'apporter des recettes conséquentes à la municipalité et donc la possibilité de mener à nouveau des projets structurants pour ses concitoyens.

Pour des raisons techniques et de taille pertinente de l'installation de production, la réalisation de ce projet ne permettra plus d'autres activités sur le plan d'eau, notamment la pêche. Depuis plusieurs décennies, l'association de pêche s'est vu autorisée à y pratiquer ses activités, selon des conventions signées avec la municipalité, qui détient le droit sur l'eau. Les pêcheurs ont permis d'apporter une présence et une veille pendant certaines périodes des années écoulées, et une participation à l'entretien du site. Dans les années 1990, l'étang de pêche « Hagendorn » a été créé pour apporter une solution de substitution, pour le jour où un projet serait réalisé sur le plan d'eau. La municipalité est à l'écoute de cette structure associative, prête à l'accompagner dans son redimensionnement et ses projets futurs. Avec la commune, le candidat retenu a convenu que la promenade autour du plan d'eau et le passage du sentier des bunkers seront maintenus, avec des mesures d'accompagnement pour en favoriser l'usage (aménagements pédagogiques, paysagers...)

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la centrale photovoltaïque flottante de Burnhaupt-le-Bas et du calendrier à venir, qui comprendra des phases de concertation avec le public.



Samedi 1er juillet 2023



Vous pouvez contacter
la mairie pour vous
inscrire !

NOUVELLE ENTREPRISE

« La compagnie de Catherine » vous propose de l'animation à domicile pour personnes âgées. Maintien du lien social, accompagnement courses, activités pour conserver la mémoire, soulager les aidants quelques heures.

Tél : 07-56-99-05-71

Mail : catgens68@gmail.com



Mairie de Burnhaupt-le-Bas

25 rue Principale
68520 Burnhaupt-le-Bas
03 89 48 70 61

<http://burnhaupt-le-bas.fr>
mairie@burnhaupt-le-bas.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi 10h-12h 14h-19h
Mardi fermé
Mercredi 10h-12h 14h-18h
Jeudi 14h-19h
Vendredi 10h-12h 14h-18h



Responsable de publication :
Alain GRIENEISEN
Rédaction :
Céline CHARPENTIER

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique